

Procès-verbal

Assemblée Générale du 10 mai 2006

Présents : C. Rivoire, maire

Comité : A. Burri, D. de Castelberg, M. Fassbind, G. Bourquard, M. de Gottrau, M. Honegger, J. Locher, F. Reverdin (PV), D. Serdaly, G. Spescha, O. Urfer,

Vérificateurs : J. de Matteis, P. Dayer

Membres : Les membres de l'association présents à l'assemblée sont estimés à 50 personnes.

Excusés : B. Grandjean-Kyburz et E. Biedermann, conseillers administratifs
M. Rotschy, A.-C. Iglehart, Mme. & M. Chatelain

La séance est ouverte à 20²⁰ sous la présidence de Monsieur Jean Locher.

Le président salue la présence de Monsieur Claude Rivoire, maire, qu'il remercie pour sa participation à notre assemblée.

1) Approbation du PV de l'Assemblée Générale précédente

Le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 11 mai 2005 est lu in extenso et à haute voix par G. Spescha. Cette dernière remercie le secrétaire de l'association, F. Reverdin, pour son procès-verbal.

Après lecture, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention par l'assemblée.

2) Rapport du président

Le président J. Locher présente son rapport à l'assemblée.

Le comité s'est réuni 3 fois durant l'année écoulée. Plusieurs séances restreintes et ciblées ont en outre été tenues. Le président annonce avoir reçu la démission de A.-C. Iglehart du comité.

Notre association a organisé le 29 mai 2005 une fête sur le thème du parapente. Le président constate que cette manifestation n'a pas reçu l'accueil espéré, et que peu d'inscriptions ont été enregistrées. Environ 10 sauts ont été effectués, et le cours d'école de voile a été annulé. Des photos de cette journée sont mises en circulation dans la salle.

Le 5 novembre 2005 a été organisé le repas de Conches, dans le préau de notre école. Pour cette édition, 20 bouteilles de vin, 25 kilos de fromage, 45 kg de soupe à la courge et 500 crêpes ont été offerts par notre association aux conchois. Ce repas a un grand succès, et sera refait le 14 octobre 2006. Les autorisations nécessaires seront demandées par J. Locher.

Notre association renonce à participer à la fête du Renouveau, dont le but ne nous paraît pas suffisamment ciblé pour nos besoins.

L'AIC a décidé, à la demande d'un groupe de communiens, de soutenir la création d'une chorale à Conches. Une sous-commission du comité a été mise en place à cet effet. Le président fait la présentation de Madame Chloé Levy, qui dirigera le chœur, et de Madame Véronique Louis, qui est entrée comme représentante du chœur dans la sous-commission du comité.

Le comité a eu connaissance d'un projet d'installation d'une antenne Natel sur la place du Rondeau, et désapprouve le choix de ce lieu symbolique de Conches comme point d'installation. Il déposera une opposition de principe à ce projet, et demandera à être consulté sur le projet à venir de réaménagement de ce carrefour.

Un projet de restructuration de la place de Conches est aussi annoncé. Le président a affiché le plan de ce projet, qu'il décrit de manière plus détaillée à l'assemblée. Notre association n'a pas été entendue sur ce projet.

Enfin, le comité a continué à porter toute son attention à la situation de la circulation au chemin Georges-Werner, à la mise en place de certaines zones bleues, ainsi qu'à la sécurité aux abords de l'école.

Outre, la préparation de la fête du 14 octobre 2006, deux projets feront l'objet de notre attention soutenue : le réaménagement du Rondeau des Bougeries, dans lequel l'AIC demande à être entendue, et la sécurité de notre quartier, en proposant à la commune des rondes régulières des ASM et de polices privées suivant les disponibilités.

3) Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes

M. Fassbind présente l'état financier de l'association et les projets exécutés en 2005.

Le compte d'exploitation et le bilan de l'association sont présentés à l'Assemblée Générale, qui en prend connaissance. Le bénéfice de l'exercice 2005 se monte à 260.45 CHF. Le soutien à la chorale n'est pas encore intégré dans cet exercice. Le trésorier remercie les membres qui ont payé leur cotisation.

Une question est soulevée sur le fait que les frais financiers sont supérieurs aux bénéfiques. Une courte discussion s'engage pour savoir s'il convient de faire quelque chose. Au terme de cette discussion, il est constaté que les frais financiers sont réduits au strict minimum, et il est décidé que notre rôle ne consiste pas à faire de la gestion financière et que notre capital doit rester liquide. Aussi cet état de fait est constaté, et finalement admis.

Les vérificateurs des comptes pour l'exercice sous revue étaient Messieurs Jacques de Matteis et Pierre Dayer. P. Dayer présente leur rapport à l'Assemblée Générale, qui en prend connaissance.

Les vérificateurs remercient le trésorier et recommandent l'acceptation des comptes.

4) Approbations et décharge au comité

Après audition des différents rapports, le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter l'approbation des rapports, des comptes et la décharge au comité.

VOTE : Les rapports sont approuvés à l'unanimité moins une abstention par l'Assemblée Générale.

VOTE : Les comptes sont approuvés à l'unanimité moins une abstention par l'Assemblée Générale.

VOTE : La décharge est votée à l'unanimité moins une abstention par l'Assemblée Générale.

Le président remercie l'assemblée pour ces votes.

5) Fixation de la cotisation annuelle

Une proposition est faite par un intervenant pour suggérer à l'assemblée qu'une augmentation des cotisations permettrait une meilleure couverture du budget. Le président demande aux membres présents de se prononcer sur l'opportunité d'une augmentation à 15 francs.

VOTE : Une grosse majorité de l'assemblée se prononce pour le maintien de la cotisation à 10 francs.

Le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter pour reconduire la cotisation annuelle de l'association à sa valeur de 10.- francs.

VOTE : Ce montant est voté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

6) Election du comité

Les démissions du comité ayant déjà été annoncées, et en l'absence de nouvelles candidatures, le président présente au vote de l'assemblée la liste des 12 membres du comité.

Les membres suivants du comité se représentent:

Mesdames G. Bourquard, D. de Castelberg, M. Rotschy, G. Spescha.

Messieurs A. Burri, M. Fassbind, M. Honegger, M. de Gottrau, J. Locher, F. Reverdin, D. Serdaly, O. Urfer.

VOTE : Le comité est élu à l'unanimité par acclamation.

Le président présente la liste des vérificateurs de comptes, soit Messieurs Jacques de Matteis et Pierre Dayer, et demande de procéder à leur réélection.

VOTE : Les vérificateurs de comptes sont élus à l'unanimité par acclamation.

Le président remercie l'assemblée pour ces votes.

7) Intervention du conseiller administratif, Monsieur Claude Rivoire

Avant d'aborder le dernier point de l'ordre du jour, le président passe la parole à C. Rivoire, maire, pour une intervention devant l'assemblée.

Monsieur le Maire adresse ses salutations à l'assemblée au nom des autorités communales, et remercie le président pour son invitation.

Il présente les excuses de la commune pour le retard de certains dossiers, qui demandent de la patience devant l'urgence de certains autres. L'aménagement reste le principal souci de la commune, mais pas spécifiquement à Conches qui est une zone privilégiée dans ce domaine. Le Conseil administratif reste néanmoins à l'écoute de nos demandes.

2 PACs sont actuellement à l'étude en dehors de Conches, soit Frontenex et Jean-Jacques Rigaud.

Frontenex fait l'objet d'une très forte pression de la part de l'Etat. La commune est opposée au projet, mais la réalisation se fait malgré tout, l'Etat tenant le couteau par le manche. 300-400 logements en R+6/R+7 sont prévus, ce qui reste correct pour une zone 3D. Il ne s'agit pas de tours.

Pour Rigaud, l'Etat souhaite aussi développer des logements. La commune discute avec les Conseillers d'Etat Cramer et Muller pour obtenir un projet plus proche des souhaits de la commune. C. Rivoire insiste sur la discrétion nécessaire pour que ces discussions puissent rester sereines.

Sur le dossier des écoles, Conches ne semble pas devoir subir de grands changements, ni augmentation d'effectifs. Granges-Canal sera en revanche transformée et agrandie.

Le projet des Hauts-de-Malagnou n'a pas vu d'évolution récente.

Le développement du Pré-Babel suit son chemin. La commune a réfléchi à acquérir la parcelle, mais a finalement renoncé. La commune pourrait aussi acquérir une parcelle à Conches si cela permettait de mieux maîtriser le foncier. C. Rivoire insiste sur notre responsabilité de faire aussi notre part de l'accueil de nouvelles constructions.

Un plan directeur communal est en préparation. La zone Chalandin à Granges-Canal représente une parcelle de plus de 5000 m², et un projet se prépare dessus. La commune s'est opposée à ce projet.

Les comptes 2005 de la commune ont présenté un boni de 843'000 francs, et la gestion des finances est bonne.

Un effort très important de consolidation de l'offre des crèches sur la commune et les Trois-Chênes sera un des axes de ces prochaines années. 2 millions de charges supplémentaires seront peu à peu consacrés à ce domaine.

Dans le domaine de la circulation, C. Rivoire insiste sur la lenteur des procédures et la patience nécessaire à ces réalisations. Il informe notamment du fait qu'il a fallu 1 année pour obtenir un passage piéton au chemin Naville. Au carrefour Colombe/Bougeries, les ASM, la gendarmerie et une patrouilleuse ont été associés pour améliorer la situation. Un éclairage supplémentaire a été ajouté. Le rondou des Bougeries fait l'objet d'une réflexion par le service technique et par un paysagiste, et devrait aboutir avant la fin de l'année. Georges-Werner va profiter de la fin des travaux au plateau de l'Ermitage pour récupérer le matériel de marquage temporaire.

Enfin la mise en place de zones bleues continue, avec deux études, au chemin de la Montagne et au village. Une analyse de l'existant est faite, afin de construire un dossier solide. De même, la question des macarons de parking fait toujours l'objet d'une réflexion.

Le président remercie Monsieur le Maire pour son intervention.

8) Questions et divers

- Sécurité: Un intervenant relève que nous sommes une région privilégiée avec des autorités à l'écoute. Mais rien n'a été dit sur la sécurité et le problème des cambriolages. Il demande ce que la commune pense faire dans ce domaine. Un autre intervenant insiste en disant avoir fait une enquête dans le New Conches, et relevé 6 ou 7 cambriolages sur les derniers 6 mois. Un autre encore relève les prix prohibitifs des polices privées pour des interventions sur alarmes. Un dernier annonce avoir reçu 18 appels anonymes d'une zone française, et affirme qu'une non-réponse à ces appels aboutirait à un cambriolage probable. C. Rivoire informe que les ASM font des tournées jusqu'à 22 heures le soir. Il explique que la commune a pris la décision d'étendre ces tournées la nuit avec des polices privées, dans les chemins publics et privés. Mais il affirme qu'on ne peut pas mettre un policier devant chaque porte en permanence. Les cambriolages se font par vagues, et la police cantonale informe les communes dans ces cas. Il insiste aussi sur le fait d'avertir la police cantonale en cas de détection de faits insolites.
- Georges-Werner: Un intervenant attire l'attention sur la circulation excessive sur cette artère. De nombreux élèves et collégiens en groupes compacts cheminent fréquemment le long, et des voitures passent là au milieu à 60-70 voire 80 kms/h. Il demande que la commune fasse respecter les limitations prévues. C. Rivoire relève que les automobilistes sont responsables de leurs actes, et doivent l'assumer. Il informe que l'on pourrait installer un gendarme couché, mais qu'ensuite d'autres se plaindraient du bruit que cela provoque. Il confirme que la commune a demandé à la gendarmerie de faire des contrôles supplémentaires. Les ASM ne peuvent eux pas mettre d'amendes dans ce domaine.
- Cyclistes: Un intervenant insiste sur le difficile passage du seuil de la poste de Conches pour les cyclistes, et demande une amélioration.

- Séparatifs: Un intervenant demande des précisions sur ce dossier. C. Rivoire confirme que ce domaine est en attente, car les priorités ne sont pas assez claires pour anticiper.
- Centre loisir BCGE: Un intervenant constate que ce centre a rétabli son ouverture du dimanche, et que cela génère beaucoup de nuisances pour les voisins. Un autre intervenant craint que des projets de construction supplémentaires puissent voir le jour sur cette parcelle. Le président dit ne pas avoir connaissance de tels projets.

La séance est levée à 22⁰⁰.

Au terme de l'Assemblée Générale, le président remercie la nouvelle chorale de Conches de participer à cette soirée. Il passe la parole à Mme Véronique Louis.

V. Louis présente la chorale, son projet et son chef de chœur, Mme Chloé Levy. Elle explique que l'idée de cette chorale a pris naissance lors des rencontres du Four à pain. Actuellement, la chorale se réunit les lundi soir entre 20 et 22 heures. Chacun est bienvenu.

Mme Chloé Levy se présente à l'assemblée, puis la chorale chante quelques extraits de son répertoire.

Au terme de sa prestation, la chorale est vigoureusement applaudie par l'assemblée.

Le président félicite et remercie la chorale, et invite tous les participants à partager un verre, et à prolonger la discussion directement avec les intervenants et les membres du comité.